

Budget 2027 : 54 milliards d'effort et l'art de ne jamais dire " austérité "

Avec 54 milliards d'économies, le gouvernement Lecornu présente un budget de redressement. Un vocabulaire choisi pour faire passer, avant la présidentielle, une rigueur qui ne dit pas son nom.



Calculs et arbitrages au cœur des efforts annoncés pour réduire le déficit public. @Pixabay

En France, un gouvernement peut tout faire subir aux comptes publics, sauf les nommer. En 1983, Pierre Mauroy avait préféré le mot rigueur à celui d'austérité, et Lionel Jospin parlait de parenthèse. Quarante-trois ans plus tard, Matignon perpétue la tradition. Présenté en Conseil des ministres le 1er octobre, le projet de loi de finances pour 2027 se veut un « budget de redressement ».

On y parle d'effort, de freinage, de stabilité fiscale. L'austérité, elle, reste hors champ. En 2025, François Bayrou réclamait 44 milliards et est tombé avant de les voir votés. Son successeur en demande dix de plus, avec d'autres mots.

Le lexique du freinage

Les chiffres méritent pourtant qu'on s'y attarde. Le gouvernement revendique 54 milliards d'euros d'économies, dont 43 milliards de mesures nouvelles, pour ramener le déficit à 5 % du PIB après un dérapage à 5,4 % cette année. Sans elles, assure Sébastien Lecornu, il avoisinerait 6,5 %. Ce scénario au fil de l'eau a surpris Rexecode par son point de départ très dégradé. Plus la catastrophe évitée est sombre, plus l'effort paraît héroïque.

La dépense obéit à la même grammaire. Les pensions supérieures à 1 260 euros seront désindexées ou sous-indexées, pour 4,1 milliards. On ne coupe pas les retraites, on freine leur progression mécanique. Les

APL et le point d'indice sont gelés. Chaque mesure se présente comme un ralentissement, jamais comme une perte. Selon Benoît Perrin, de Contribuables associés, la dépense publique progressera encore d'une quarantaine de milliards. Ce budget ne recule pas. Il accélère moins.

La fiscalité n'échappe pas à la règle. La surtaxe sur les bénéfices des grands groupes est maintenue mais ne rapportera plus que 5 milliards, contre près de 8. Le Medef additionne de son côté près de 20 milliards de prélèvements touchant les entreprises. Les deux comptabilités ne se contredisent pas, elles décrivent deux mondes. Pour l'un, l'État ne lève aucun impôt nouveau. Pour l'autre, il prélève autrement.

Un déficit de crise sans crise

Ce lexique feutré ne rassure pourtant personne. Le Haut Conseil des finances publiques tient l'objectif de 5 % pour un strict minimum et juge optimiste la croissance prévue de 1 %. Sa présidente, Amélie de Montchalin, résume l'anomalie française : un déficit de crise sans crise. Alourdie de 10 milliards, la charge de la dette absorbe une large part des économies. Comme la Reine rouge de Lewis Carroll, le pays court pour rester sur place, avec une dette proche de 122 % du PIB.

À gauche, le même texte devient un budget de « casse sociale ». Les socialistes n'y voient aucune main tendue. Entre un arbitre budgétaire qui réclame davantage et une Assemblée sans majorité qui refuse l'essentiel, les mots du gouvernement servent moins à décrire qu'à négocier.

Reste la procédure, où le vocabulaire se fait plus prudent encore. Le Premier ministre promet de n'utiliser ni 49.3 ni ordonnances, sauf obstruction parlementaire. La clause est élastique. Il y a un an, il avait déjà écarté le 49.3 avant de devoir le dégainer. L'article 47 de la Constitution offre une arme jamais utilisée sous la Ve République : mettre le budget en vigueur par ordonnance si le Parlement ne s'est pas prononcé en 70 jours.

Le choix des mots n'a rien de cosmétique. Il s'adresse à trois publics : les marchés, qui veulent entendre redressement, Bruxelles, qui attend une trajectoire, et des électeurs allergiques au sacrifice. Une même phrase doit rassurer les créanciers sans alarmer les retraités.

À quelques mois de la présidentielle, l'équation est connue. Aucun candidat ne veut hériter d'une crise de la dette, aucun ne veut endosser la rigueur. Le gouvernement a trouvé une solution élégante : faire l'effort sans prononcer le mot. Reste à savoir qui acceptera, au printemps prochain, d'en assumer l'héritage.

par Le Nouvel Economiste

